

	Étape n°1	Étape n°2	Étape n°3	Étape n°4	Étape n°5	Étape n°6	Étape n°7	Étape n°7	Étape n°8
élection des parents d'élèves	dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire réunion d'information préalable à l'élection	20 jours avant la date du scrutin constitution et affichage de la liste électorale	10 jours francs avant la date du scrutin dépôt des candidatures	8 jours francs avant l'ouverture du scrutin remplacement d'un candidat qui se serait désisté	6 jours avant la date du scrutin remise ou envoi du matériel de vote aux parents	vendredi 10 octobre 2025 ou samedi 11 octobre 2025 scrutin	entre le 10 octobre et le 13 octobre 2025 inclus saisie des résultats	du 14 octobre au 22 octobre 2025 inclus validation des résultats	
élection des représentants des personnels 2nd degré	choix de la date du scrutin	20 jours avant l'élection constitution et affichage de la liste électorale	10 jours francs avant la date du scrutin dépôt des candidatures	6 jours au moins avant la date de scrutin envoi du matériel de vote par correspondance	avant la fin de la 7 ^{ème} semaine de l'année scolaire scrutin	du 6 octobre au 15 octobre 2025 inclus saisie des résultats	du 16 octobre au 24 octobre 2025 inclus validation des résultats		
élection du Conseil de Vie Lycéenne	choix de la date du scrutin	au plus tard 15 jours au moins avant la date de scrutin constitution et affichage de la liste électorale	6 jours au moins avant la date de scrutin envoi du matériel de vote par correspondance	au moins 3 jours avant la date du scrutin diffusion du matériel de vote à chaque classe, en nombre égal au nombre d'élèves	lors de la semaine de la démocratie scrutin	dans les 48 heures suivant le vote. saisie informatique des membres du CVL sur l'application CVL-CAVL	au plus tard avant les vacances de la Toussaint remontée statistiques au ministère		
élection des délégués et éco-délégués	choix de la date du scrutin	réunion d'information sur le rôle des délégués	scrutin durant la semaine de la démocratie scolaire						

Contestation sur la validité des opérations électorales doit se dérouler dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats.